



Département du Loiret
 Arrondissement de Montargis
 Canton de Courtenay
COMMUNE DE CHUELLES

MAIRIE DE CHUELLES
 45220

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 8 juillet à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Stéphane HAMON, Maire de Chuelles.

Nombre de conseillers en exercice : 12

Membres présents : Stéphane Hamon, Roland Vonnet, Martial Pinon, Alain Goyon, Eric Gallois, Marie-Claude Aubey, Catherine Le Bec-Lesage, Isabelle Rosse, Marie-Charlotte Verhulst.

Absents excusés : Annick Morin, Martine Dieudonné de Carfort, Cédric Harry.

Annick Morin a donné pouvoir à Stéphane Hamon.

Martine Dieudonné de Carfort a donné pouvoir à Catherine Le Bec-Lesage.

Date de convocation : 1er juillet 2024

Alain Goyon a été nommé secrétaire de séance.

1°) Fonctionnement

- ✚ Approbation du Procès-Verbal du dernier conseil municipal.

2°) Finances

- ✚ Tarif repas cantine année scolaire 2024-2025
- ✚ Maison Delannoy

3°) Divers

- ✚ Date du prochain conseil municipal.

1 – Fonctionnement

Approbation du procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal.

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 17 juin 2024 à l'approbation des conseillers municipaux. Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce compte-rendu. Aucune observation n'étant soulevée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents.

2 – Finances

A : Tarif cantine année scolaire 2024-2025

**N°044/2024
TARIFS CANTINE ANNEE SCOLAIRE 2024-2025**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la société Elite, notre prestataire pour la livraison des repas de la cantine scolaire va augmenter les prix des repas à partir de septembre 2024 mais qu'à ce jour les nouveaux tarifs ne sont pas connus.

Monsieur le Maire propose d'augmenter le prix des repas de 3,39 % ce qui représente la moyenne de l'inflation de juillet 2023 à juin 2024.

Le prix du repas pour l'année scolaire 2024/2025 serait de :

Tranches – Quotient familial	Anciens tarifs	Nouveaux tarifs
De 0 à 1100	1,00 €	1,00 €
De 1101 à 1500	3,91 €	4,04 €
A partir de 1501 ou pour les familles refusant de communiquer le justificatif du quotient familial	4,45 €	4,60 €
Adultes	4,99 €	5,16 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

-  Fixe les tarifs de la cantine pour l'année scolaire 2024-2025 comme indiqué ci-dessous :

Tranches – Quotient familial	Tarifs
De 0 à 1100	1,00 €
De 1101 à 1500	4,04 €
A partir de 1501 ou pour les familles refusant de communiquer le justificatif du quotient familial	4,60 €
Adultes	5,16 €

B : Maison Delannoy :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite au décès de Mme Delannoy, il serait peut-être intéressant d'envisager le réaligement de la propriété. Les conseillers souhaitent faire une visite afin de mieux se rendre compte. Un rendez-vous avec M. Talvard, héritier de Madame Delannoy va être demandé.

Tour de Table

Stéphane Hamon

- Explique que pour permettre l'installation de la scène pour la fête du 14 juillet, il est nécessaire de couper un arbre qui est mort dans sa plus grande partie. M. Gallois demande à ce qu'un autre arbre soit planté ailleurs en remplacement.

La date du prochain conseil n'est pas fixée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Le Maire

Le Secrétaire de séance

Stéphane HAMON



Alain GOYON

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'AG', written over the name Alain Goyon.